

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

TRANSITION EVERGREEN

ISIN : FR0000035784

Nom de l'initiateur : Aqua Asset Management

Site internet : www.aqua-am.com

Contact : Appelez-le +33 1 84 25 27 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers, France

Date de production : 22/11/2022

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Transition Evergreen est une société anonyme à Conseil d'administration constituée sous la forme d'un "Autre FIA" au sens de l'article L. 214-24, III du Code monétaire et financier. La durée de vie de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 29 avril 2084.

Objectifs : L'objectif de gestion de la Société est de proposer aux actionnaires un rendement et une perspective de plus-value à long terme au travers d'un portefeuille d'investissement composé de titres de sociétés ayant une activité se rattachant directement ou indirectement à la transition écologique et à la réduction de l'empreinte carbone, localisées en France et dans l'Espace Economique Européen, en Suisse et/ou au Royaume-Uni.

L'objet de la Société est la prise de tous intérêts et participations de titres ou droits de toutes sociétés ou entités exerçant une activité ou détenant des actifs se rattachant directement ou indirectement à la transition écologique et à la réduction de l'empreinte carbone, ainsi que l'administration, la gestion et la cession de ces participations (les « Participations »).

La Société réalisera des investissements dans des Participations, au moyen de titres de capital ou donnant accès au capital, pour lesquelles la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone sont au centre de leur stratégie ou sont des leviers clairement identifiés de la croissance de leur activité.

La Société prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») mentionnés à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier et a pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 9 du Règlement Disclosure auquel la Société de Gestion entend se conformer. L'objectif de la Société est l'investissement dans des activités économiques qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, en vue de poursuivre les objectifs de limitation du réchauffement planétaire à long terme de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La Société entend contribuer à la réduction des émissions carbone en investissant dans des activités ayant déjà une faible intensité carbone, ou contribuant à la transition vers une économie zéro émission nette d'ici 2050, ou encore permettant à d'autres activités de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En particulier, la Société investira au moins 80% de son Actif Net Réévalué dans des Participations réalisant une majorité de leur chiffre d'affaires (soit au moins 50%) dans les activités suivantes :

- la production, la distribution et le stockage d'énergie sous forme d'électricité ou de gaz produits à partir de sources renouvelables (bioénergies, solaire, éolien, hydraulique ou géothermie) ;
- la production, l'entretien, la mise en œuvre et la gestion de la fin de vie de biens manufacturés ou de services utiles à la production et l'utilisation efficiente des énergies bas carbone ou renouvelables notamment à des fins de mobilité ou de production de chaleur ou de froid ;
- la gestion durable du patrimoine naturel.

Etant précisé que la Société n'investira pas dans des sociétés ayant des activités pouvant causer un préjudice important à son objectif de contribuer à la réduction des émissions carbone.

A toutes fins utiles, il est rappelé que la Société a défini des critères d'exclusions. En effet, en aucun cas, la Société ne peut être investie dans des sociétés dont une part du chiffre d'affaires est réalisée dans les activités controversées ou jugées néfastes à la Société, à savoir :

- Les sociétés impliquées dans la production et la commercialisation de tabac ;
- Les sociétés impliquées dans la production et la commercialisation d'alcool ;
- Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la maintenance, le financement d'armes de tout type ;
- Les sociétés dont les activités sont directement liées au charbon et au pétrole ;
- Les sociétés impliquées dans la production, la publication et la distribution de contenu pornographique.

Par ailleurs, tout investissement envisagé doit respecter les garanties sociales minimales (déclaration de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») sur les droits fondamentaux et les principes au travail, les conventions fondamentales de l'OIT et la Charte internationale des droits de l'homme.

En outre, les sociétés cibles ayant leur implantation principale dans des États et territoires non coopératifs au sens fiscal (ETNC) seront systématiquement exclus du champ investissable.

Il est à noter que la prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. D'une part, le niveau de reporting des participations peut être hétérogène (en raison de leur taille respective, de leur stade de développement), leur capacité à se soumettre à un référentiel ESG reprenant les critères extra-financiers définis et permettant de mesurer le degré de conformité des participations à la charte de durabilité mise en place par la société de gestion peut en conséquence s'avérer inégale. D'autre part, la forte croissance des participations peut faire évoluer rapidement les bases de comparaison et rendre moins aisé le suivi d'indicateurs dans le temps. Enfin, la mise en œuvre de la taxonomie européenne étant susceptible d'évolution, la société de gestion pourra être amenée à faire évoluer la prise en compte et son appréciation des critères extra-financiers.

La Société aura pour objectif de détenir un investissement dans une Participation pour une durée moyenne de deux (2) à dix (10) ans, cet objectif pouvant évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des actionnaires. Sous réserve des conditions de marché et de l'intérêt des actionnaires, la Société n'investira pas plus de trente pour cent (30%) de l'Actif Net Réévalué dans une seule Participation.

La Société pourra procéder à des emprunts dans la limite de trente pour cent (30%) de l'Actif Net Réévalué.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné aux clients de détail qui sont des investisseurs ayant au moins une connaissance de base des instruments financiers pertinents et qui sont à même d'assumer toute perte encourue en raison des fluctuations des marchés sous-jacents pendant la durée de vie du produit ou à l'échéance de celui-ci et privilégient une période de placement longue supérieure à 10 ans.

Assurance : Non-applicable, la Société ne bénéficiant pas de protection ou de garantie de capital.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 10 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le fonds dans la classe de risque de 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur le marché du Private Equity ou dans le domaine

de la Transition Ecologique, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de perte en capital : La Société n'offre aucune garantie de protection en capital. L'investisseur potentiel est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement dans le cas d'une baisse des actifs détenus par la Société.

Risque liés à la capacité de Société à lever des fonds et à se financer : L'incapacité de la Société à se financer à des conditions attractives est susceptible de l'empêcher de saisir des opportunités d'investissement identifiées ou de financer le développement de l'activité de ses sociétés cibles.

Autres risques : Risque lié à l'instruction des projets d'investissement et risque lié à la dépendance à l'égard de la société de gestion.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Investissement de : 10 000 €

Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	6 096 €	3 326 €	1 994 €
	Rendement annuel moyen	-39.04%	-19.76%	-14.89%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 246 €	9 015 €	11 550 €
	Rendement annuel moyen	-17.54%	-2.05%	1.45%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 325 €	14 816 €	23 271 €
	Rendement annuel moyen	3.25%	8.18%	8.81%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 779 €	24 071 €	46 346 €
	Rendement annuel moyen	27.79%	19.21%	16.57%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 10 000 € et des durées de détention d' 1 an, de 5 ans et de 10 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. La cotation de la Société a vocation à assurer la liquidité des investisseurs mais cette liquidité peut varier dans le temps et s'avérer insuffisante. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Aqua Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aqua Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la Société sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Par conséquent, le défaut d'Aqua Asset Management n'aurait pas d'impact sur les actifs de Transition Evergreen.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de : 10 000 €	Si vous sortez	Si vous sortez	Si vous sortez
Scénarios	après 1 an	après 5 ans	après 10 ans
			(Période de détention recommandée)
Coûts totaux	1 168 €	4 953 €	15 673 €
RIY (Réduction du rendement) par an	11.68%	6.42%	5.75%

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée : 0.68%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie : 0.00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille : 0.62%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents : 2.70%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats : 0.00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Non applicable.
	Commission de surperformance : 0.63%	L'incidence de la commission de surperformance qui sera de 20 % au-delà du Hurdle de 7% sur la base de l'accroissement de valeur de l'Actif Net Réévalué.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans.

Sauf cession de vos actions à un tiers, vous êtes en principe bloqués dans la Société jusqu'à la clôture de ses opérations de liquidation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Aqua Asset Management a mis en place un dispositif de gestion des réclamations clients qui répond aux principes de transparence à l'égard du client, de gratuité et d'objectivité. Les modalités de réclamations sont rappelées sur le site internet de la société de gestion www.aqua-am.com.

Les réclamations peuvent être adressées par courrier à l'adresse suivante :

Aqua Asset Management
6, Square de l'Opéra Louis Jovet
75009 Paris
Tel : +33 (0)1 40 62 77 67
Mail : contact@aqua-am.com

Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations, nous tenons également à disposition de l'investisseur, le Prospectus, le dernier rapport annuel, la dernière composition de l'actif ainsi que les valeurs liquidatives des actions disponibles sur simple demande écrite de l'investisseur dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande à l'adresse suivante : Aqua Asset Management - 6, Square de l'Opéra Louis Jovet, 75009 Paris. Sauf indication contraire, ces documents peuvent être adressés par voie électronique. Ces documents peuvent également être demandés par e-mail sur le site www.aqua-am.com.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'Associé pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'Associé ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'Aqua Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse d'Aqua Asset Management et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

www.amf-france.org